

## **Utiliser le Monde Associatif et les activités bénévoles comme moyen de redynamisation sociale des demandeurs d'emploi les plus en difficulté.**

Le Plan de Cohésion Sociale attend beaucoup du secteur non marchand, en particulier par la création du « Contrat d'Avenir », spécifiquement pensé pour ce secteur, et par la fusion des anciens CES et CEC au sein du nouveau dispositif « Contrat d'Accompagnement à l'emploi ».

On peut toujours regretter qu'à chaque changement gouvernemental, on change « les produits dans les têtes de gondole », avec tout ce que cela implique comme inertie en matière d'assimilation des nouvelles règles, mais là n'est plus la question et espérons que ce Plan, prévu pour 5 ans, sera suffisamment stable et ne subira pas les effets des échéances électorales.

Il est clair que ces deux mesures rappelées ci-dessus concernent les personnes les plus en difficulté, qu'il ne faut assimiler systématiquement aux personnes les plus faiblement qualifiées, car un chômeur de longue durée...est d'abord quelqu'un qui cherche du travail depuis longtemps et qui n'a pas nécessairement des handicaps de qualification. L'âge, le nom, la couleur de la peau... sont malheureusement des facteurs discriminatoires inqualifiables mais qui jouent ; des problèmes d'endettement, affectifs, de santé ...ont les mêmes effets sur la spirale infernale, maintenant malheureusement bien connue, de l'exclusion. Des demandeurs d'emploi, même qualifiés, voire très qualifiés, peuvent entrer dans des processus rapides de repli sur soi et d'auto exclusion sociale, aux effets difficilement réparables. Nous avons tous, professionnellement ou personnellement, suffisamment d'exemples individuels où l'identification d'un emploi, même aidé, et la mise en relation ne peuvent intervenir utilement que après une phase de resocialisation, ou plus simplement de reprise, pour la personne elle-même, d'une confiance en soi. L'implication dans une activité socialement utile, donc facteur de reconstruction identitaire, et la participation à un réseau relationnel permettent au demandeur d'emploi de sortir de la seule et unique activité de chercher du travail. Contrairement à ce que peuvent penser certains membres du Service Public de l'Emploi, la meilleure façon de retrouver du travail n'est pas nécessairement d'en être obsédé 24 heures sur 24. Pour toutes les associations qui s'occupent de réinsertion sociale et/ou professionnelle, ces quelques rappels relèvent du truisme !

A l'inverse, et de façon positive, beaucoup ont des exemples –j'ai eu personnellement la chance, au sein de France Bénévolat, de constater des petits miracles- où par une activité bénévole, assurée en parallèle à des démarches de recherche d'emploi, des personnes entrent dans une dynamique positive : sortie de l'isolement, création d'un réseau relationnel, sentiment d'utilité sociale, clarification de ses compétences et de son projet...

La question est de savoir si on peut transformer en un système « un peu industriel » de bons exemples qui relèvent aujourd'hui davantage de cas individuels. Un tel développement se heurte à toute une série de réticences culturelles ou de difficultés objectives :

- même si c'est juridiquement autorisé, avoir des activités bénévoles pour un demandeur d'emploi est plutôt mal vu par l'ANPE : la perception que « cela distrait de la véritable activité et que ça recule le moment de retrouver du travail » reste totalement dominante ;
- les associations, comme les entreprises, cherchent des compétences et, sauf si elles se situent sur le champ propre de la réinsertion, sont réticentes ou mal structurées

pour intégrer des personnes que l'on pourrait qualifier « en débobinage » : début de déprime, perte d'autonomie, implication marginale ou peu durable... : tout ceci nécessite des accompagnements spécifiques et souvent l'identification de missions spécifiques ;

- inversement, la ligne de crête est parfois étroite, pour les associations, entre des activités qui pourraient relever de contrats aidés et celles qui doivent ou qui ne peuvent rester que bénévoles : il s'agit là d'une réflexion interne qui demande souvent beaucoup de recul et de déontologie ;
- les Centres locaux de France Bénévolat, sauf exception, ne sont pas actuellement formés pour mener des actions qui relèvent de l'orientation professionnelle et personnelle lourde et pour monter des partenariats à trois : Agence Locale Pour l'Emploi/ Centre local de France Bénévolat/associations locales.

Ce n'est pas parce que ces réticences ou ces difficultés existent qu'il ne faut pas tenter de dépasser des exemples ponctuels, bien au contraire, bien sûr en commençant par des expérimentations concrètes :

- nous sommes demandeurs pour identifier ces territoires de partenariats à trois : les initiatives peuvent venir des trois acteurs concernés, mais nous avons le sentiment que le Service Public de l'Emploi devrait être moteur, peut-être dans les territoires où les nouvelles Maisons de l'Emploi sont les plus structurées et les plus opérationnelles ;
- c'est bien sûr à la personne référente de l'ANPE, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé qui est au cœur du Plan de Cohésion Sociale, d'être le gardien de la cohérence et du choix du parcours le plus pertinent pour ces personnes en difficulté, en particulier la place spécifique que pourrait avoir des activités bénévoles, en parallèle avec d'autres actions : bilan de compétences, formation...
- au-delà d'accords institutionnels indispensables, ceci implique une grande complicité entre les personnes concernées : demandeur d'emploi lui-même, référent ANPE, accueillant de France Bénévolat, accueillant de l'association concernée ;
- très vite, au-delà des acteurs prioritaires ci-dessus, les entreprises doivent être associés, car dès que la spirale positive s'est enclenchée, évidemment la relation au marché du travail classique doit être recherchée, quelle passe par des emplois aidés ou des emplois classiques.

Dans ce processus, nécessairement très fin et personnalisé, nous pensons que la « validation des acquis de l'expérience » (VAE) devrait avoir une place tout à fait particulière et privilégiée. La loi du 17 janvier 2002 sur la VAE contient cette innovation tout à fait exceptionnelle que l'expérience non professionnelle, donc bénévole, peut être prise en compte au même titre que l'expérience professionnelle. Force est de constater que cette innovation n'est pratiquement pas mise en œuvre pour une série de raisons que l'on ne peut que déplorer : parce que l'Education Nationale, globalement réservée, voire hostile, à la VAE ne joue pas le jeu ; parce que le Monde Associatif n'a pas été suffisamment informé et préparé à l'utilisation de ce dispositif ; parce que à notre connaissance, aucune capitalisation de « bonnes pratiques » n'existe sur ce champ spécifique de la validation de l'expérience bénévole.

Si on souhaite développer de telles pratiques pour ces publics, en difficulté mais impliqués dans des activités bénévoles, il me semble qu'on devrait, avant même de penser « validation », au sens formel et procédural du terme, penser « valorisation » et « parcours ».

A cet égard, il est intéressant de constater que des initiatives de terrain commencent à émerger. Ainsi, en Bretagne, les 4 Délégués Départementaux de la Vie Associative, avec des acteurs de la vie associative, ont élaboré un dossier intitulé « Parcours du bénévole » pour la valorisation de l'engagement des bénévoles associatifs. Cette démarche, remarquable si elle se met réellement mise en œuvre, nous semble un rouage essentiel dans ce « tricotage » fin à mettre en place, pour que le Monde Associatif, au-delà de son rôle d'employeur potentiel, apporte également sa contribution à la bataille pour l'emploi par le biais des activités bénévoles.

Dominique Thierry, à la fois en tant que Vice-président de Développement et Emploi et de France Bénévolat.

Août 2005

